

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA TOULOUSE_2022-1074688_MCF_TPCAU 2_CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de conférences / Théories et pratiques conception architecturale et urbaine 2 / Cat 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Occitanie
Département	Haute-Garonne
Adresse	Ecole nationale supérieure d'architecture 83 rue Aristide Maillol 31106 Toulouse cedex 1

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

Dans le réseau des 20 Écoles Nationales Supérieures d'Architecture sous tutelle du ministère de la Culture et co-habillée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, l'ENSA Toulouse s'engage, entre autres, en faisant évoluer ses pratiques pédagogiques diversifiées à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel. Elle s'attache ainsi à accompagner l'évolution des missions de maîtrise d'œuvre et la diversification des modes d'exercice du métier d'architecte. Elle propose notamment avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, ouvrant ainsi la voie d'un enrichissement de son offre de formation initiale et continue qui a vocation à évoluer vers des pratiques interdisciplinaires en s'adossant à ses nombreux partenariats professionnels et universitaires en phase avec les spécificités territoriales et la demande portée par les collectivités également partenaires.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

L'ENSA Toulouse étant investie de longue date dans la recherche, son laboratoire (LRA) explore les problématiques actuelles et à venir du projet architectural, urbain et paysager et accueille aujourd'hui plus de quarante doctorants. Elle prépare ainsi une nouvelle génération de professionnels et d'enseignants-chercheurs, en renforçant simultanément le rayonnement international de l'établissement, qui s'appuie déjà dans le cursus initial sur une cinquantaine de conventions offrant aux étudiants des perspectives de mobilité très diversifiées. La recherche et la coopération internationale constituent donc des leviers essentiels pour les évolutions pédagogiques de nos formations initiales, doctorales et continues.

L'établissement est membre associé renforcé de l'Université Fédérale de Toulouse.

Au-delà de la visibilité internationale que cela permet, cette adhésion témoigne de la volonté de l'école :- d'être partie prenante de l'offre de formation du site;

- de proposer à ses étudiants des parcours d'enseignement variés;
- de défendre une politique scientifique qui s'appuie sur la coordination de la formation doctorale. En effet le Laboratoire de Recherche en Architecture de l'ENSA Toulouse est laboratoire d'accueil de 2 écoles doctorales de l'Université fédérale de Toulouse, école doctorale TESC (Temps, Espaces, Sociétés, Cultures) et l'école doctorale MEGeP (Mécanique, Énergétique, Génie civil, Procédés);
- d'offrir à ses enseignants et étudiants l'accès à des services communs de qualité (« welcome desk », formation

des enseignants, services documentaires, services informatiques...).

3 000 caractères au maximum, espaces compris

Le candidat devra contribuer au projet pédagogique et scientifique collectif de l'école dans le cadre d'une approche transdisciplinaire.

S411 Conception

L'enseignement de la conception doit permettre la confrontation à la multiplicité des caractéristiques d'un lieu et des enjeux soulevés lors de sa transformation.

En 2^e année, la dominante « Lieux et Usages » met l'accent sur la valeur du contexte physique et social ainsi que sur l'importance de l'espace comme lieu de vie. En cohérence avec cette dominante, chaque atelier peut développer des problématiques différentes et choisir son site.

La méthode pédagogique doit permettre à l'étudiant d'organiser le travail de conception en engageant la relation à un site et le développement de spatialités liées à des usages précis et actuels.

Une démarche analytique des caractéristiques urbaines, paysagères, et sociales du site introduit le travail.

L'expérimentation de dispositifs participe à la recherche de propositions pour répondre à un programme d'équipement public dont la définition doit être en relation avec la vie contemporaine.

Des apports théoriques viennent enrichir les notions abordées à travers la présentation d'opérations exemplaires ou l'étude de textes.

La pédagogie doit proposer des liens avec d'autres disciplines présentes dans l'école.

S412 Représentation

Dans l'atelier cet enseignement prolonge l'apprentissage de la représentation par le dessin libre, la représentation codifiée, l'usage de la maquette, l'initiation aux outils numériques et vidéos.

S711/S911 Conception

L'enseignement doit permettre aux étudiants d'interroger l'architecte qu'ils veulent être autant que de construire les connaissances et repères nécessaires à leur pratique. Il doit les accompagner à concevoir des démarches leur permettant de faire face avec confiance aux adaptations permanentes : actuelles et à venir. Pour cela, l'enseignement doit les inciter à être créatifs, responsables, critiques et mettre à l'épreuve leur propre autonomie d'action.

L'adaptation écologique nécessite de nouvelles approches :

- Préserver et conserver : attention au contexte, considération particulière pour le vivant.
- Inventer les territoires et paysages de demain : découverte des milieux, rencontre et échanges avec les différents acteurs pour fonder l'action choisie.
- Créer autrement avec de nouvelles pratiques, favoriser l'atelier hors les murs :
 - explorer, observer un territoire choisi à toutes les échelles.
 - s'approprier, expérimenter, détourner, inventer des situations de projet.
 - restituer, exposer, débattre, y compris avec les acteurs du lieu.
- S'impliquer personnellement dans le débat contemporain et la société par l'action de projet.

L'enseignant contribuera au sein d'une équipe existante à renouveler l'enseignement du projet par des pédagogies expérimentales ou innovantes.

Expliciter les liens que peut tisser l'enseignement avec la recherche et la pratique, ainsi qu'avec les autres disciplines, notamment l'art et les sciences humaines.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

Heures encadrées pour ces enseignements dans le programme pédagogique

UE Conception S4 : responsable d'atelier

- **S411** Complexité et imbrication - Site contraint - conception d'un petit équipement = 15h CM + 95h TD.
- **S412** Techniques de représentation pour l'architecture = 10h TD
- **UE Conception S7/S9 : participation à l'équipe conception**
 - **S711/S911** 110 TD.

Autres enseignements envisageables : en master, participation aux cours de théories et culture, séminaires et autres ateliers de conception.

Autres charges : encadrement des rapports de licence, direction d'étude HMONP, jurys HMONP.

Participation aux différentes instances et commissions qui organisent la vie de l'établissement.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Il est attendu du candidat :

• une expérience dans l'enseignement de la conception à travers des pratiques variées, TD, interventions théoriques dans le cadre de l'atelier de projet et cours magistraux.

Le candidat devra montrer une posture d'enseignement marquée par un intérêt pour les questionnements contemporains tournés vers une écoute profonde des sites et des habitants ainsi que vers de nouvelles manières de concevoir et de construire.

• Une pratique opérationnelle dans les domaines de l'architecture qui sera présentée de façon critique, en lien avec l'enseignement.

. Il sera apprécié que le candidat possède des expériences opérationnelles et pédagogiques attentives aux enjeux contemporains de la transition écologique.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au Laboratoire de recherche de l'ENSA Toulouse : LRA (Laboratoire de Recherche en Architecture).

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte DE ou DPLG
- Le candidat disposera d'une expérience de la maîtrise d'œuvre
- Le candidat possédera une expérience pédagogique explicite de l'enseignement du projet dans une école d'architecture.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA TOULOUSE.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>